



PROCÈS-VERBAL provisoire

35^{ème} réunion du Groupe de travail LDAC 5 - QUESTIONS HORIZONTALES

Mercredi 12 mars 2025, 9h30 - 17h00 CEST

Lieu : Hôtel Martins Brussels EU - Boulevard Charlemagne 80, 1000 Bruxelles

Président : Julien Daudu (EJF)

Vice-président : Daniel Voces (Europêche)

1. Bienvenue du Président

Le président du GT5, Julien Daudu, souhaite la bienvenue à tous les membres et observateurs, aux intervenants invités, les représentants de la Commission européenne et des administrations nationales des États membres de l'UE, et transmet les excuses de M. Juan Manuel Trujillo (ETF), absent.

La liste complète des personnes présentes est disponible à l'ANNEXE I de ce procès-verbal.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière rencontre du GT5 - 16 octobre 2024

Le procès-verbal de la dernière réunion du GT5 est approuvé sans modifications ni commentaires supplémentaires.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été adopté sans modifications ni commentaires supplémentaires.

4. Évaluation de la Politique commune de la pêche (PCP)

4.1- Débat entre les membres du LDAC sur la [consultation publique sur l'évaluation du règlement de la Politique Commune de la Pêche](#) (date limite : 21 avril 2025)

Le secrétaire général, M. Alexandre Rodriguez, a expliqué que le 27 janvier, la CE a ouvert cette consultation dans le but de recueillir des informations et des points de vue sur le fonctionnement du Règlement de la Politique commune de la pêche (PCP) n° 1380/2013, afin de soutenir l'évaluation de ce Règlement.

Après débat entre les membres, l'**ACTION** suivante est adoptée :

- **Le LDAC participera à l'évaluation de la PCP lancée par la Commission et se concentrera sur la dimension externe de la PCP¹.**

4.2- Prochaines étapes : le groupe de réflexion (FG) du LDAC préparera un avis.

L'**ACTION** suivante est adoptée :

- **rédiger les termes de référence du groupe de réflexion et envoyer l'appel à manifestation d'intérêt à tous les groupes de travail (et pas seulement au GT5).**

¹ Le LDAC a envoyé le document de position en réponse à la consultation publique
https://ldac.eu/images/LDAC_position_paper_in_response_to_CFP_Evaluation_May2025.pdf

5. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

5.1- Vue d'ensemble du Processus des cartons de pêche INN de l'UE : questions des membres à MARE.

Le représentant de la CE, M. Roberto Cesari, a indiqué qu'ils utilisaient IT-catch depuis huit mois et qu'ils étaient en train de développer du matériel dans ce sens pour les États membres et les opérateurs afin qu'ils puissent utiliser le système, ce qui est une priorité.

Il a indiqué que la CE avait réalisé une étude sur les pavillons de convenance en vue d'en actualiser les effets. Il souligne d'ailleurs que ce sujet est à l'ordre du jour de la Gouvernance internationale des océans. Les résultats seront disponibles en juillet 2025.

Il fait ensuite le point sur l'évolution de la situation dans les pays suivants :

- **Venezuela**: ils ont eu des communications pendant un certain temps, en décembre 2024 ils ont reçu les réponses au questionnaire envoyé par la CE.
- **Corée**: Le système de documentation des captures (CDS) a été introduit en 2017. Ce pays dispose également d'un groupe de travail sur la pêche INN. Leur système de certification couvrira toutes les espèces qu'ils capturent ainsi que des informations supplémentaires. Il est entré en vigueur à la fin du mois d'octobre 2024. Il souligne qu'ils ont notifié ce modèle à l'OMC.
- **Japon**: le CDS est entré en vigueur en décembre 2022 et couvre les espèces d'encornets et de seiches. La CE organise des réunions avec eux afin de leur expliquer la mise en œuvre et les exigences des systèmes utilisés pour lutter contre la pêche INN.
- **Sénégal**: des dialogues ont eu lieu récemment. En 2024, ils ont reçu un carton jaune, bien qu'ils continuent à présenter de nombreuses lacunes, qui ont fait l'objet d'une note sur les lacunes et d'une note sur les recommandations. Ils restent en contact avec eux, ils doivent envoyer les actions qu'ils ont menées depuis novembre 2024.
- **Thaïlande**: en 2019, ils ont reçu un carton jaune. En juin 2024, ils ont participé au groupe de travail sur la pêche INN, au cours duquel l'UE a fait part de ses préoccupations concernant le système d'infractions. En outre, ils sont en train de modifier leurs systèmes en ce qui concerne les transbordements et tout ce qui est lié au travail (ce qui est exclu du mandat de la DG MARE). Leur projet de loi étant entre les mains du Sénat, ils ne disposent pas encore d'un calendrier précis. Les principales préoccupations en suspens sont, par exemple, les sanctions applicables aux infractions graves ainsi que les règles de transbordement. Ils rencontreront des représentants de la Thaïlande la semaine prochaine afin de progresser. Pour l'UE, il est essentiel que le système de sanctions soit inversé.
- **Taïwan**: un groupe de travail sur la pêche INN se réunira dans les prochains mois. Ses actions se concentreront sur le contrôle de la flotte de pêche lointaine.
- **Chine**: depuis 2015, un groupe de travail bilatéral sur la pêche INN se réunit au moins une fois par an. Ils travaillent actuellement sur un plan de travail pluriannuel de 2025 à 2029, dont ils assureront le suivi, mais il souligne que depuis septembre 2023 il y a eu peu de progrès, non pas suffisant pour la CE. Il indique que la limite de la flotte de pêche lointaine en Chine devrait être maintenue au cours des cinq prochaines années (462 navires, soit une diminution de 89 unités). C'est la ligne politique qu'ils suivent. Il convient de prêter attention à la pêche "sauvage" qui a été supprimée dans les documents de politique. Vue l'importance du commerce chinois sur le marché de l'UE, il existe un strict suivi de contrôle. En fait, il n'y a que 7 importateurs chinois autorisés à importer dans l'UE. En 2023, 35 sociétés ont été sanctionnées. D'autre part, aucun

progrès n'a été fait en ce qui concerne les mesures du ressort de l'État du port et l'examen de la pêche nationale. Le dernier projet de loi contient des mesures relatives à l'État du port, mais il faut continuer à insister pour qu'elles soient améliorées.

- **Guyane française:** contact en ligne et envoi du rapport d'avancement. Ils doivent améliorer leur cadre juridique. Il y a des doutes quant au contrôle du Panama sur ces flottes et des inquiétudes quant au système de sanctions, car l'application de la loi n'est pas efficace. Ils doivent également améliorer la traçabilité des produits. Au cours de l'été 2025, la CE prévoit une visite au Panama.

La CE a proposé une série de mesures, en envoyant des lettres au Surinam, à la Guyane et au Brésil. Le dialogue le plus avancé est celui avec le Surinam, même si les réponses aux questions posées par la CE sont encore en cours d'analyse.

Ils organiseront une vidéoconférence avec des représentants de la Guyane française en vue de continuer la coopération.

- **Équateur:** les représentants du pays (ministre et ancien ministre de la pêche) ont été à Bruxelles. Ils ont des problèmes de sécurité et organiseront des élections présidentielles en avril. Ils ne savent pas si la CE pourra se rendre dans ce pays à court terme.
- **Brésil:** La CE leur a envoyé une lettre en février 2025 concernant les incidents qui ont eu lieu. Bien qu'ils croient qu'ils ont progressé, ils leur ont donné un délai de 45 jours pour y répondre.
- **Vietnam:** c'est un pays prioritaire pour la CE. En 2024, ils ont tenu une réunion à Bruxelles. Bien qu'ils aient la législation, ils continuent à détecter des problèmes au niveau politique. En plus, ils doivent contrôler les navires qui pratiquent le braconnage. Il semble qu'ils sont engagés et, en fait, c'est un pays transparent avec leurs informations. La CE l'encourage à poursuivre l'effort. Pour l'instant, la CE doit attendre à avoir plus de résultats jusqu'à la prochaine visite.
- **Ghana:** bien qu'il ne s'agisse pas d'un accord dormant, il y a maintenant un nouveau ministre qui semble ne pas suivre les directives du précédent, de manière qu'ils reviendront vers eux, car il s'agit de leur deuxième carton jaune, n'ayant pas tenu la promesse du précédent ministre. Ils doivent également contrôler la flotte de chalutiers car elle est passée de 70 à 24 licences, ils doivent donc voir comment cela évolue.

Après une série de questions, le représentant de la CE répond ce qui suit concernant :

- **Panama** et le problème des navires frigorifiques, il indique qu'ils sont responsables du deuxième carton jaune. La plupart de ces navires frigorifiques sont asiatiques, donc la solution proposée par la CE est de les contrôler et de les sanctionner de manière dissuasive et de renforcer le contrôle. Ils ont besoin de voir du Panama des résultats tangibles.
- **États-Unis:** il rapporte que depuis le début de l'année, il n'y a eu aucun type de communication avec la NOAA. En mai/juin, ils tiendront une réunion du groupe sur la pêche INN à Washington, d'où ils pensent qu'il y aura des nouvelles.
- **Sénégal:** son principal problème est le contrôle de la flotte et des mesures du ressort de l'État du port. Il y a un manque de traçabilité des produits, qui a conduit au carton jaune. Ils espèrent ne pas devoir fermer le marché, mais ils ne peuvent pas continuer comme ça, ils doivent améliorer.
- **Gambie:** il n'y a pas de décision concrète avec la Gambie, comme avec le Sénégal, mais la préoccupation de la CE pour les deux pays est la même. Ils essaient d'avoir des conversations avec la Gambie depuis deux ans et demi.

- **Guinée Bissau**: le défi est de leur faire comprendre le risque des opérateurs qui changent de pavillon. Ils sont très actifs et cela pourrait être lié à l'imposition du carton rouge au Cameroun.
- **Libéria**: les problèmes persistent.
- **Sierra Léone**: ils ont eu un carton jaune et ils ne sont pas très actifs.
- **Uruguay**: pas de dialogue.
- **Philippines**: ils sont très inquiets. Ils n'ont pas d'informations, ils doivent avancer.
- **Accord de libre-échange (ALE) avec la Thaïlande**: la Thaïlande a travaillé avec la CE pendant de nombreuses années, elle ne peut pas avoir un ALE avec deux cartons jaunes. Une réunion avec la Thaïlande est prévue prochainement.

5.2- Présentation et débat d'un éventuel projet d'avis du LDAC sur le contrôle des importations de produits de la pêche sur le marché de l'UE.

Le président, M. Julien Daudu, explique la proposition de l'EJF sur la mise en œuvre effective des règles de contrôle des importations de l'UE dans tous les États membres, qui peut être consultée à : https://ldac.eu/images/AC_advice_import_controls.pdf

L'**ACTION** suivante est adoptée :

- **Le secrétariat du LDAC mettra à la disposition des membres du GT5 le projet de proposition de l'EJF intitulé « Urgence d'une mise en œuvre effective des règles de contrôle des importations de l'UE dans tous les États membres » et les membres sont invités à soumettre leurs commentaires.**

5.3- Prochaines étapes pour le projet d'avis du LDAC.

L'**ACTION** suivante est adoptée :

- **Que le projet de proposition soit présenté lors de la prochaine réunion du Groupe de Travail 2 du Conseil Consultatif pour les marchés (qui se tiendra le 27 mars en ligne). Par la suite, une consultation des membres sera lancée en vue d'adopter un avis commun du LDAC et le MAC sur cette question, sous réserve d'un accord.**

6. Proposition de l'UE sur la conservation des ressources halieutiques en ce qui concerne les produits issus de la pêche non durable

6.1- Présentation de l'Avis du Comité économique et social européen (CESE) - Javier Garat/Daniel Voces.

M. Daniel Voces, EUROPÊCHE, a résumé l'Avis du CESE sur les « Recommandations de la société civile pour un Pacte européen pour l'océan », élaboré à la demande de la Commission européenne.

Le document est disponible sur le lien suivant : <https://ldac.eu/images/EESC-2024-04595-00-00-PA-TRA-EN.pdf>

6.2- Échange de points de vue avec MARE sur la réponse de la CE à l'avis du LDAC sur la nécessité d'aborder les questions de durabilité dans les relations UE-Norvège (septembre 2024)

M. Daniel Voces, EUROPÊCHE, a expliqué qu'il s'agit d'un Règlement de 2012 qui n'a été utilisé qu'une seule fois contre les Îles Féroé.

Il souligne l'importance et le soutien total d'une révision de ce règlement afin d'éviter les pratiques non durables des pays non membres de l'UE.

L'expression « stocks partagés » semble se référer uniquement à l'Atlantique Nord-Ouest, bien qu'elle puisse s'appliquer à d'autres stocks ou pêcheries partagés.

La principale demande est d'accélérer au maximum la proposition et de ne pas introduire beaucoup d'amendements qui pourraient compromettre le texte.

En ce qui concerne la gestion conjointe dans les cas où les pays n'introduisent pas activement des mesures de durabilité, il serait nécessaire d'y introduire des mesures commerciales.

D'autre part, en ce qui concerne plus particulièrement la Norvège, il est recommandé d'établir des alliances stratégiques avec des pays similaires (par exemple l'Islande) afin de renforcer la position de l'UE dans l'Atlantique Nord-Ouest. La Norvège doit prendre des mesures immédiates, notamment en ce qui concerne le maquereau et le cabillaud dans l'Atlantique Nord-Ouest.

Il souligne que l'inclusivité et la transparence dans les États côtiers, ainsi que la participation des parties prenantes, sont essentielles.

Finalement, deux amendements sont recommandés :

- 1) Notifier les États membres ainsi que les États côtiers concernés.
- 2) Clarifier la relation entre ce Règlement et le Règlement relatif à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Après plusieurs commentaires des membres, la représentante de la CE, Mme Camille Gallouze, a déclaré ce qui suit :

- Elle confirme l'existence d'une proposition de la CE et de la volonté politique d'adopter cette mesure.
- Ils ne souhaitent pas se concentrer sur la Norvège, étant donné que l'instrument actuel est applicable à tous les bassins maritimes et qu'il existe une répartition exhaustive de toutes les parties concernées sur la base d'avis scientifiques, y compris pour les instruments futurs.
- L'intention de la CE avec cette proposition est d'en faire un instrument de durabilité, avec une évaluation cas par cas, en essayant de maintenir un caractère général, avec la volonté que la réglementation pour les stocks, les situations et les pays spécifiques soit utile.

- Le processus est actuellement en attente de l'adoption par le Parlement européen de ses amendements, suivie d'un dialogue entre les trois parties sur ce règlement spécifique.

6.3- Prochaines étapes : éléments pour la formulation de la lettre/avis du LDAC.

M. Julien Daudu, président, a indiqué que nous suivrons ce dossier, dans l'attente de l'avis du Parlement européen.

7. Dimension sociale de la PCP et questions de travail liées aux importations et au commerce

7.1- Mise à jour des travaux du Comité social européen (Europêche et ETF)

Mme Rosalie Tukker, Europêche, a présenté un résumé des actions menées depuis la dernière réunion du groupe de travail 5, qui sont les suivantes :

- Tenue de la Conférence finale de Fishers of the Future ;
- Conclusion des projets du Comité social, avec le lancement de l'application « Fisheries Speak », destinée à améliorer la communication à bord ;
- Parution des orientations pour le recrutement de ressortissants non européens, conformément aux normes de l'OIT. Avec, en plus, des modèles de contrats. À cet égard, il convient de noter le grand intérêt manifesté par l'OIT sur les résultats obtenus en matière d'égalité de traitement des pêcheurs migrants ;
- Programme de formation spécifique pour les médecins sur la santé à bord et l'examen médical des marins. (Suivant les orientations qu'ils ont créées il y a 3 ans avec l'OMI) ;
- Analyse juridique pour lutter contre l'esclavage, et des recommandations sur le devoir de diligence ;
- Ils veulent élaborer un cours révisé sur STCW, afin de le rendre plus intéressant, et si possible en ligne, bien que certains pays ne l'autorisent pas encore.
- Création d'un site web spécifique pour le dialogue social sur les projets et les actions.

7.2- Travail forcé : proposition de commencer à travailler sur des indicateurs pour la mise en œuvre du Règlement sur le Contrôle de la Pêche, du Règlement sur le Travail forcé et de la Directive sur le Devoir de Diligence.

Le président, M. Julien Daudu, suggère d'inclure comme priorité dans le prochain programme de travail annuel l'élaboration d'une proposition sur le travail forcé liée à la mise en œuvre du nouveau Règlement de Contrôle.

Il pense qu'il faudrait faire un suivi de cette affaire, même au sein du Parlement européen.

7.3- Prochaines étapes: points pour la contribution/avis du LDAC sur la dimension sociale.

Les **ACTIONS** suivantes sont adoptées :

- **Concernant le travail forcé et la proposition d'entamer le travail sur les indicateurs pour la mise en œuvre du Règlement sur le Contrôle de la Pêche, du Règlement sur le**

Travail forcé et de la Directive sur le Devoir de Diligence : envisager la possibilité d'ajouter cette question au programme de travail du LDAC pour la période 2025-2026.
- Le secrétariat du LDAC enverra les informations sur le Groupe de Travail d'Experts du CSTEP sur les Données sociales sur la Pêche de l'UE, qui se tiendra du 31 mars au 4 avril (EWG 25-02).

8. Mise à jour de MARE sur le Pacte européen pour l'océan

Le représentant de la CE, M. Felix Leinemann, a indiqué que la CE réalise des consultations sur cette question, car il est nécessaire d'avoir un pacte pour lutter contre la crise de la pollution, à cause du risque que certaines politiques ne prennent pas en compte les efforts qui doivent être déployés au-delà de l'UE. Il est nécessaire faire face à ces défis et assumer la responsabilité vis-à-vis des États membres, tout en garantissant la résilience des communautés côtières et en soulignant l'importance de l'économie bleue.

Les objectifs stratégiques du pacte pour l'océan sont les suivants :

- Économie bleue : durable et motivée pour avoir une industrie durable, sans émissions, qui accélère le soutien à la transition vers les secteurs de l'économie bleue et encourager l'économie bleue innovante ;
- Santé dans l'océan : vers la restauration de la biodiversité et pour un mode de vie durable ;
- Cadre de connaissances solide : le pacte pour l'océan doit prévoir toutes ces questions et sensibiliser les citoyens ;
- Gouvernance internationale et diplomatie des océans : l'UE doit montrer son leadership ;
- Sécurité maritime.

Il a poursuivi en expliquant que la CE mène depuis plus de vingt ans une politique maritime intégrée visant à protéger les océans, avec des directives, des communications sur gouvernance internationale des océans, une politique commune de la pêche concentrée sur la pêche durable, la coopération régionale, etc. et qu'elle doit par conséquent continuer à travailler pour faire preuve d'une approche cohérente. En effet, la lettre de mission du Commissaire comprend l'évaluation de la PCP, une politique extérieure de la pêche, avec des principes clairs pour la pêche, l'aquaculture, la construction navale, une vision pour l'agriculture et l'alimentation, une loi sur l'industrie propre faisant référence à l'économie bleue, reliant le Pacte européen pour l'océan à la stratégie de résilience.

Actuellement, la consultation publique des parties prenantes est en cours et a reçu de nombreuses propositions. En effet, le 21 février, le Commissaire a également tenu le « haut dialogue » auquel le LDAC a participé.

Même le CESE a parlé sur le Pacte pour l'océan ce matin et la présidence danoise présentera également ses conclusions.

La communication spécifique de l'UE devrait être présentée lors de la Journée maritime européenne de cette année à Cork (Irlande), ainsi que lors de la troisième Conférence des Nations unies sur les océans (ONUC 2025) qui se tiendra à Nice du 9 au 13 juin.

Il y a un temps à disposition pour des questions-réponses des membres. Le représentant de la CE a répondu comme suit :

- Quant à la place de la pêche, à la manière dont elle est abordée et à la façon dont elle peut rester au centre du Pacte, il affirme qu'elle est très appréciée. Ils se concentrent sur les communautés côtières, bien que la pêche soit en train de changer, et soutiendront cette transition. Ils doivent analyser la situation et l'état des stocks et examiner comment les communautés côtières peuvent être aidées.
- En ce qui concerne le level playing field (LPF), ou égalité de conditions pour les produits importés dans l'UE, ainsi que la lutte contre la pêche INN, il indique qu'il existe déjà une politique consacrée à tout cela, bien qu'il confirme que cela fera également partie du pacte pour l'océan. Sur le LPF, il déclare que les denrées alimentaires qui entrent sur notre marché doivent faire l'objet d'une transparence totale.
- Sur l'application des normes et la cohérence des politiques, il indique qu'on va en rappeler l'importance et la manière d'en assurer l'application correcte.
- Sur le bien-être des animaux, l'exploitation minière sous-marine et le rôle des Conseils consultatifs (CC), il souligne que ces derniers devraient assurer le suivi de ce pacte. La CE discute encore sur la manière de procéder à ce contrôle. L'idée est de simplifier et d'utiliser au mieux les outils dont nous disposons déjà. Il confirme que soit le bien-être des animaux comme l'exploitation minière sous-marine seront également inclus dans le Pacte pour l'océan, et qu'une étude sur les pavillons de convenance sera lancée. Ce qui ne prévoit pas le Pacte pour l'océan est une base de données spécifique, mais il exige la transparence des données.

9. Gouvernance internationale des océans - Rapport et mise à jour des processus des Nations unies

9.1- Mise à jour des préparatifs de la 3ème Conférence des Nations unies sur les Océans (UNOC3, Nice, juin 2025) et de la Conférence Our Ocean (Corée, avril 2025) et échange de points de vue avec MARE sur les priorités de ces événements, en particulier l'UNOC3.

La représentante de la CE, Mme Anna Popova, explique que cette conférence portera sur des sujets tels que les zones maritimes protégées, le changement et la sécurité climatique, ainsi que les océans numériques, entre autres.

La CE a été très active et souligne que lors de la 9ème Conférence, 40 engagements ont été pris. Actuellement, l'UE consacre 300 millions d'euros à la mise en œuvre de 13 engagements. L'idée est que le Conseil approuve les engagements la semaine prochaine.

La Conférence des Nations unies sur les océans est considérée la plus importante et l'UE et les États membres y jouent un rôle de premier plan. En effet, elle souligne l'importance d'accélérer et de mobiliser toutes les parties prenantes pour parvenir à une gestion durable.

Elle a indiqué que cette année, pour les dialogues interactifs sur les océans (7-8 panels), ils ont envoyé des contributions et nommé les panélistes.

D'autre part, elle indique que les résultats de la conférence feront l'objet d'une déclaration politique.

Parmi les priorités de la Conférence, il faut parler sur la ratification du BBNJ, ainsi que la possibilité d'un traité sur les plastiques et un autre sur les subventions.

En ce qui concerne la mise en place d'une plateforme pour la durabilité des océans, elle souligne qu'il s'agit de l'un des principaux défis, car l'océan ne dispose pas d'une plateforme spécifique.

D'autre part, elle souligne que lors des négociations sur la déclaration politique, ils souhaitent renforcer le langage, ainsi que faire un appel à l'action pour promouvoir les ODD14.

Finalement, elle a indiqué que lors de la Conférence Our Ocean, de nouveaux engagements seront pris pour soutenir les pays en développement et que le Pacte pour l'océan sera discuté en vue de renforcer le leadership.

Lors de l'UNOC, plusieurs événements parallèles seront consacrés à la diplomatie des océans et, bien que cela ne soit pas encore confirmé, un événement sera organisé sur le rôle des ORGP.

Elle souligne l'importance de promouvoir UNCLOS, ainsi que des dialogues constructifs.

Il y a un temps à disposition pour des questions-réponses. La représentante de la CE a répondu comme suit :

- Sur la lutte contre la pêche INN, elle dit qu'ils font tout ce qui est en leur pouvoir. Ils continuent à travailler avec leurs partenaires pour améliorer le travail scientifique afin de le promouvoir, mais par le biais de la réglementation.
- Sur si le secteur de la pêche sera impliqué dans des événements parallèles, elle a répondu oui, en précisant que l'industrie serait également impliquée et que des représentants du Parlement européen seraient invités. Elle indique que les projets d'événements parallèles peuvent être soumis jusqu'au 14 mars.
- Sur si la pêche sera prise en compte en tant que principale partie prenante dans la durabilité des océans et si cela sera pris en compte lors de la Conférence, elle a répondu oui, c'est l'un des points principaux.

9.2- Prochaines étapes : identification des éléments pour le projet d'avis du LDAC sur la mise en œuvre de l'agenda IOG de l'UE.

Ce point n'a pas été abordé de manière spécifique.

10. Impact du changement climatique sur la pêche en haute mer et les flottes extérieures :

10.1- Mise à jour du plan de travail du LDAC.

M. Alexandre Rodriguez, secrétaire général, a fait une présentation explicative, qui est disponible à l'adresse suivante :

https://ldac.eu/images/LDAC_Work_on_Climate_Change_High_Seas_DWF_March_2025.pdf

Cette étape est suivie d'un débat entre les membres, qui suggèrent également les prochaines étapes.

10.2- Prochaines étapes : Organisation d'un groupe de rédaction pour un avis/événement horizontal.

Les **ACTIONS** suivantes sont adoptées :

- Le secrétariat du LDAC enverra aux membres les recommandations et les résultats de l'atelier de Stockholm tenu en mai 2023.
- Une proposition d'avis général commencera à être rédigée et un avis plus détaillé sera envisagé à un stade ultérieur.
- L'analyse SWOT de la présentation sera mise à jour.

11. Mise à jour sur les prochaines réunions de l'EFCA

11.1- Résultats du dernier Conseil consultatif (octobre 2024) et préparation du prochain Conseil consultatif (Vigo, 23 avril 2025)

Le président, M. Julien Daudu, résume les résultats de la dernière réunion du Conseil consultatif qui s'est tenue en octobre et dont le procès-verbal est disponible sur le lien suivant : https://ldac.eu/images/FINALConclusions_AdvBoard_EFCA_15Oct2024.pdf

En lien avec le prochain Conseil consultatif du mois d'avril, on fait le point sur les aspects suivants :

- Suivi de la mise à jour des priorités de travail de l'EFCA relatives à la dimension internationale de la PCP.
- Suivi du JDP dans l'océan Indien, les projets internationaux (WASOP, Afrique centrale, et SWIOFC, océan Indien Sud-Ouest) auxquels l'EFCA participe.
- Suivi des défis futurs liés à la mise en œuvre du nouveau Règlement sur le contrôle de la pêche.
- Suivi de la proposition de la COMHAFAT sur la formation (base de données SMEFF et IT Catch) et que les domaines de coopération possibles comprennent, entre autres, les normes de sécurité.

11.2- Événement du 20^e Anniversaire de l'EFCA (Vigo, 23 avril 2025) - décision sur la participation et la contribution du LDAC.

Il est convenu que le LDAC assistera au 20^e anniversaire de l'EFCA ainsi qu'à la réunion du Conseil consultatif.

12. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, le président, M. Daudu, annonce que la prochaine réunion du GT5 est prévue pour octobre 2025 à Bruxelles (date à confirmer).

Pour conclure, il a remercié les participants pour leurs contributions, les interprètes pour la qualité de leur travail et l'équipe du Secrétariat pour sa coordination et son travail tout au long de l'année.

LA SÉANCE EST LEVÉE

**Annexe I : Liste des participants à la réunion du GT5 du LDAC
Bruxelles, 12 mars 2025**

Membres du Groupe de Travail

1. Julien Daudu. EJJ
2. Daniel Voces. EUROPÊCHE
3. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
4. Tim Hedemma. Pelagic Freezer trawler Association
5. Iván López. AGARBA/CEPESCA
6. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
7. Anne-France Mattlet. Europêche tuna group
8. Raúl García.WWF
9. Vanya Vulperhorst. OCEANA
10. Javier Garat.CEPESCA
11. Edelmiro Ulloa. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba
12. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization
13. Anertz Muniategui. ANABAC
14. José Ramón Fontán.ANEPAT
15. Ignacio Fresco.OCEANA
16. Despina Symons. EBCD
17. Héctor Fernández. Bolton Food
18. José Manuel Beltrán. OPP-Puerto Burela
19. Rob Banning.PFA
20. Janne Posti.Conxemar
21. Maximilian Schwarz.EBCD
22. Iñigo Azqueta.ANFACO-CECOPESCA
23. Christine Xu. Aquatic Life Institute
24. Juan Manuel Trujillo / Andrea Albertazzi. ETF
25. Francisco Mari. BFW
26. Nikolas Evangelides. The Pew Charitable Trusts
27. Juana Parada. ORPAGU

Observateurs

28. Roberto Cesari. EC. Unit B4
29. Camille Gallonze, EC, Unit C.5
30. Felix Leinemann, EC
31. Anna Popova, EC
32. Catherine Davis. Fauna & Flora
33. Irina Popescu. European Parliament
34. Marcus Breuer. European Parliament
35. Pedro Reis. MAC
36. Stephanie Czudaj. GIZ
37. Benoit Guerin. BG Sea Consulting
38. David Wodlund. SG Pesca

Secrétariat du LDAC

39. Alexandre Rodríguez. LDAC
40. Manuela Iglesias. LDAC
41. Marta de Lucas. LDAC (Zoom)